



En tant que salarié d'une « Très Petite Entreprise », vous allez être appelé à voter à l'occasion d'élections professionnelles qui vous sont spécialement dédiées.

Vous aurez ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera vos voix durant les 4 prochaines années.

Ces élections permettront de déterminer quelle organisation syndicale peut négocier les conventions collectives donc des droits plus avantageux pour vous.
Plus vous voterez CGT et plus vous donnerez de la force aux revendications que celle-ci portent pour vous.

Les revendications de la CGT :

VOS SALAIRES SONT TROP BAS : vous êtes 6 salariés sur 10 à estimer être moins payés que ce que vous devriez. **La CGT revendique un SMIC à 1800€**, base des grilles de salaires. Augmenter vos salaires, c'est permettre de vivre dignement, c'est reconnaître votre travail et votre savoir-faire.

TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS : la CGT propose de baisser le temps de **travail hebdomadaire à 32h**, cela permettrait potentiellement de créer 4 millions d'emplois.

CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE : vous êtes nombreux à trouver difficile de concilier vie privée et vie professionnelle. La réduction du temps de travail doit aussi prendre en compte une meilleure organisation du travail :

- **Mettre fin au travail de nuit et/ou du dimanche dans les secteurs où il n'est pas indispensable**
- **Préserver un temps commun de repos pour toutes et tous**

DROITS AUX ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES POUR TOUS LES SALARIÉS DES TPE : vous êtes 74% à penser qu'il est important de bénéficier de droits sociaux comme dans les grandes entreprises. La CGT propose que vous, salariés des TPE, disposiez des mêmes droits que les salariés bénéficiant d'un CSE (Comité Social et Economique) qui propose des avantages vacances, réduction pour les voyages, spectacles ou parc d'attraction, etc...

Fin décembre – début janvier

Envoi d'un courrier d'information aux électeurs avec identifiant d'accès à l'espace électeur

Le 6 janvier 2021

Ouverture du site spécial élections du ministère du travail.
<https://election-tpe.travail.gouv.fr/>

Du 6 janvier au 27 janvier 2021

Vérification par les électeurs de leur inscription sur la liste électorale et de leurs données personnelles.

Dans le mois de mars 2021

Envoi du courrier par le ministère du travail du matériel de vote, soit par correspondance soit par vote électronique avec codes spécifique

Du 22 mars 2021 au 4 avril 2021

Vote électronique ou par correspondance

16 avril 2021

Résultat de l'élection

DU 6 JANVIER AU 27 JANVIER 2021

Vérification de l'inscription sur la liste électorale par l'électeur·trice

Deux situations possibles

Vous avez reçu le courrier du ministère du travail avec vos identifiants. Vous êtes donc inscrit·e sur la liste électorale. Vous devez vous connecter à votre espace électeur pour vérifier vos données personnelles.

Vous n'avez pas reçu le courrier du ministère du travail avec vos identifiants. Vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit·e sur la liste électorale et vous devez engager un recours.

Voir les modalités de vérification et de recours au dos



J'ai reçu le courrier du ministère du travail :

Je dois vérifier avec mes identifiants mes données personnelles.
Date de naissance, collège de vote, convention collective ...



Pour cela il faut vous rendre dans votre espace électeur sur le site du ministère du travail dédié aux élections :

<https://election-tpe.travail.gouv.fr/>



Sur votre courrier :

Identification : INFO-xxx-xxx-xxx

Mot de passe : XxXXxXX



Je n'ai pas reçu le courrier du ministère du travail :

Je dois vérifier que je suis bien inscrit·e sur la liste électorale sur le site du ministère du travail.

Il faut vous rendre sur la page du site, " Qui vote ? " et consulter la liste ou taper l'adresse ci-dessous :
<https://election-tpe.travail.gouv.fr/recours/communication/consulter-liste-electorale.htm>

Seul les champs prénom, date de naissance et région sont à renseigner.

État civil		*Champs obligatoires
Nom de naissance *	Prénoms	Date de naissance *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Ex: 13/09/1986
Informations électorales relatives à l'emploi occupé en décembre 2019		
Région de l'employeur *	Convention collective ⓘ	Collège ⓘ
Ex: Provence-Alpes-Cote d'Azur	Ex : 0650 - CCN des Ingénieurs et cadres de la n	<input type="radio"/> Non-cadre <input type="radio"/> Cadre

Mais attention, vous ne vous trouverez pas si votre employeur n'a pas saisi la bonne date de naissance, ou si une faute d'orthographe a été faite dans votre nom !!!!!

Si la recherche est infructueuse, contacter le service assistance :

Le service d'assistance de l'élection syndicale TPE vous accompagne du lundi au vendredi entre 9h et 18h*

• Appelez la ligne téléphonique au 09 69 37 01 37 (appel non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine)

Vous pouvez aussi contacter la CGT, qui vous aidera dans vos démarches :

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____


Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer : Union Départementale CGT 71, 5 rue Guynemer 71200 LE CREUSOT
Tél : 03.85.57.35.15. Email : ud71@cgt.fr